

*Introduction générale*

**Pouvoir·s et environnement :  
une relation étroite et paradoxale**

Raphaël MORERA, Laurent COUMEL et Alexis VRIGNON

« Les termes de nature et de société ne désignent pas des êtres du monde, des cantons de la réalité, mais une forme très particulière d'organisation politique<sup>1</sup>. »

Les contributions réunies dans cet ouvrage se retrouvent autour d'une définition très large de l'environnement : cette amplitude est aussi la condition d'existence du Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (RUCHE), dans le cadre duquel a été organisé le colloque qui a réuni ces auteurs, à Rennes en octobre 2014<sup>2</sup>. Trivialement, l'environnement se définit comme ce qui environne, ce qu'il y a autour d'un organisme vivant et qui rentre en interaction avec lui. De ce point de vue, la présence de l'homme dans un milieu naturel assortie de quelques prélèvements suffisent à définir un environnement. L'environnement, en définitive, c'est bien ce qu'il reste de la nature une fois transformée par les sociétés humaines. L'environnement est une création hybride, une rencontre entre le naturel et l'artificiel, au cours de laquelle la nature s'affaiblit au fur et à mesure que l'humain s'affirme. La définition des pouvoirs est également envisagée dans une perspective ample comprenant toutes les formes d'autorité publique, dont l'État, principalement mais pas uniquement, et à toutes les échelles, à l'exclusion des usages métaphoriques possibles du terme (par exemple, le pouvoir médiatique, etc.). Par ailleurs, si la question de la souveraineté et de la légitimité d'un pouvoir à agir reste en dehors de son ambition, le présent ouvrage se penchera avant tout sur les actions – ou l'inaction – des pouvoirs sur l'environnement, et leurs conséquences. C'est donc la

1. LATOUR B., *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999, p. 87.

2. Outre le RUCHE, ce colloque a reçu le soutien de l'université Rennes 2 et du Centre de recherches historiques de l'Ouest, du Centre de recherches en histoire internationale et atlantique, du Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen, du CNRS et de la FMSH.

question du gouvernement ou, pour reprendre un terme contemporain, de la *gouvernance* de l'environnement qui se trouve ici posée – en incluant celle des formes de *gouvernementalité* ou rapports de pouvoir dont l'État n'est qu'une modalité qui prétend à un certain monopole, suivant la lecture foucauldienne<sup>3</sup>.

Le premier, il y a une quinzaine d'années, Joachim Radkau a tenté une synthèse des travaux dans ce domaine<sup>4</sup>. Son approche, à la fois empirique et réflexive, étudie la *co-évolution*, selon le terme qu'il emploie pour définir son objet, entre les sociétés et leur environnement. Il ne s'agit pas pour lui de tirer des lois générales, mais de montrer qu'en matière d'organisation des pouvoirs, il n'y a pas de modèle bon ou mauvais *a priori* et que les mêmes choix technopolitiques ou juridiques peuvent s'avérer bénéfiques ou au contraire néfastes suivant les contextes pour préserver des ressources, apaiser des tensions ou prévenir des catastrophes. C'est ce pragmatisme qui fait la force du livre de Radkau, mais aussi sa faiblesse, expliquant sans doute pourquoi il a été peu lu et repris en France. La question du rapport entre nature et pouvoir occupe une place paradoxalement réduite dans l'historiographie hexagonale, victime d'un découpage strict entre des travaux qui se sont structurés ces dernières années sous le label « histoire environnementale », et d'autres relevant de la socio-histoire du politique, à la tradition académique plus ancienne mais peu perméable à ces questionnements<sup>5</sup>. Les deux directions peinent à se rejoindre, alors qu'elles partagent une préoccupation majeure : éclairer les sources, les crises et les reconfigurations des pouvoirs<sup>6</sup>. Les exceptions concernent le second xx<sup>e</sup> siècle : les travaux sur le nucléaire en France de Gabrielle Hecht et de Sezin Topçu<sup>7</sup>. Fortement inspirée des approches critiques en sciences sociales, l'histoire environnementale à la française a eu tendance, vu la gravité et l'urgence des enjeux pour le contemporain, mais aussi dans une certaine dramatisation du discours historien à usage public, à viser la dénonciation des causes de la dégradation écologique, et de la responsabilité du politique, plutôt qu'un examen complet des rapports entre pouvoirs et environnement<sup>8</sup>.

L'interaction entre les différentes formes de pouvoirs et l'environnement constitue cependant un sujet ancien dans l'historiographie. Pour les pério-

3. LASCUMES P., « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies de pouvoir », *Le Portique*, 13-14, 2004, p. 2-13.

4. RADKAU J., *Natur und Macht: eine Weltgeschichte der Umwelt*, Munich, Beck, 2000. Ouvrage traduit en anglais en 2008, en russe en 2014.

5. En témoigne l'absence de toute référence à la nature dans la synthèse de Renaud PAYRE et Gilles POLLET, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.

6. FRESSOZ J. B., GRABER F., LOCHER F. et QUENET G., *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014.

7. HECHT G., *Le rayonnement de la France*, Paris, La Découverte, 2004 (1998) ; TOPÇU S., *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013.

8. BONNEUIL C. et FRESSOZ J. B., *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

des médiévales et modernes, elle a cependant plus été abordée par la bande que frontalement avec l'objectif de mettre en lumière les conséquences de la croissance des pouvoirs sur les milieux et l'environnement. Ciblant leur gestion au service des pouvoirs centraux, pour la marine comme pour le chauffage domestique, l'histoire des forêts participe pleinement de cette logique<sup>9</sup>. Dans cette optique, les conflits nés de l'apparition de nouveaux usages et de l'intensification de l'exploitation sont abordés au prisme du questionnement sur les communs<sup>10</sup>. Dans ce cadre, la relation pouvoirs/environnement est abordée à la lumière des analyses économiques d'une part et politiques de l'autre<sup>11</sup>. Mais l'étude des relations entre pouvoirs et environnement ne se limite pas à ce cadre problématique dialectique. Les historiens néerlandais montrent ainsi comment la gestion de l'eau a suscité un processus de création institutionnelle au principe même de la structuration de l'État et de la culture démocratique<sup>12</sup>.

Empiriquement, les coordinateurs de ce volume voient se dégager un paradoxe qu'on pourra mettre sur le compte de la « grande accélération » des économies et de leurs effets sur la nature<sup>13</sup>. Ce paradoxe est que l'absence de pouvoirs institués capables de mettre en œuvre une réglementation *ad hoc* implique le plus souvent, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, une dégradation de l'environnement, alors que durant la majeure partie de l'histoire de l'humanité, l'inverse s'est produit : il se portait mieux lorsque les pouvoirs étaient faibles ou diffus. Pour Marshall Sahlins, la nature parvient par exemple facilement à satisfaire les demandes des groupes humains isolés de la préhistoire, au point de définir un âge d'abondance<sup>14</sup>. Dans *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*<sup>15</sup>, James C. Scott prolonge cette réflexion en observant que dans les montagnes d'Asie du Sud-Est, un ensemble de cultures rassemblant jusqu'à cent millions de personnes peut vivre en rupture totale avec la logique étatiste mais en harmonie avec l'environnement.

Cette lecture anthropologique interroge directement les pratiques historiques. La transformation des milieux aux fins de mise en culture ou d'urbanisation apparaît toujours liée à l'affirmation de pouvoirs territorialement ancrés. Les grandes opérations de défrichement ou de dessèchement sont des marqueurs de la puissance des pouvoirs politiques. Les grandes prédations s'inscrivent dans une logique similaire. À une échelle

9. CORVOL A., *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984; Corinne Beck, *Les eaux et Forêts en Bourgogne ducales (vers 1350-vers 1480). Société et biodiversité*, Paris, L'Harmattan, 2008.

10. THOMPSON E. P., *Whigs and Hunter. The Origin of the Black Act*, Londres, Penguin Books, 1977

11. QUENET G., *Versailles, une histoire naturelle*, Paris, La Découverte, 2015.

12. VAN DAM P. et TIELHOF M. Van, *Waterstaat in Stedenland. Het hoogbeemraadschap van Rijnland voor 1857*, Utrecht, Matrijs, 2007.

13. ENGELKE P. et McNEILL J., *The Great Acceleration. An Environmental History of the Anthropocene since 1945*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2016.

14. SAHLINS M., *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard, 1976.

15. SCOTT J. C., *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013.

plus grande, la gestion des environnements anthropisés suppose des formes d'organisations évoluées et l'application de règles inscrites dans un ordre juridique. Aux yeux de James C. Scott, ce processus trouverait son apogée dans le *high modernism*, défini comme la tendance animant l'ensemble des régimes politiques entre le XIX<sup>e</sup> et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle à affirmer leur toute-puissance sur la société comme sur la nature, qui s'est particulièrement illustré dans les systèmes étatistes comme celui de l'Union soviétique<sup>16</sup>. La construction territoriale d'un pouvoir, parce qu'elle suppose/provoque/entraîne l'appropriation et donc la transformation d'un environnement donné<sup>17</sup>, est-elle donc inévitablement à l'origine de sa dégradation? Une telle approche, qui ne serait pas sans s'apparenter à un grand récit décliniste, n'apparaît pas tenable au regard du paradoxe soulevé plus haut. Ainsi, même les exemples de gouvernement autonome des communautés s'accompagnent de créations institutionnelles par le biais d'associations ou de corporations dont les conséquences en termes de transformation voire de dégradation des écosystèmes sont parfois importantes. Là où il y a société, il y a pouvoirs.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le rapport semble s'être totalement inversé : ce sont l'absence de pouvoirs et les faillites de gouvernement qui causent les plus grands dégâts aux milieux<sup>18</sup>. La situation est de ce point de vue d'autant plus paradoxale que les pouvoirs politiques n'ont jamais été aussi forts. Depuis l'affirmation de l'État bureaucratique, voire technocratique, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la puissance publique a beau être dépassée par la financiarisation de l'économie et le poids des multinationales, elle reste à son plus haut niveau historique<sup>19</sup>. Ce sont désormais l'incapacité des différents échelons (du local au global) à se coordonner et les jeux d'acteurs (économiques surtout) qui favorisent la dégradation des milieux.

Ainsi, l'environnement est affaire de pouvoirs. La protection des milieux naturels mais aussi des conditions de vie pour les humains relèvent pleinement de la capacité d'action des pouvoirs institués, de leur volonté d'agir et de leur coordination. Les relations entre pouvoirs et environnement jouent à toutes les échelles. Depuis les accords de Kyoto en 1997, États et (timidement) société civile se réunissent régulièrement afin de discuter

16. SCOTT J. C., *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1998 ; WEINER D., « The Predatory Tribute-Taking State », BURKE E. et POMERANZ K., *The Environment and World History*, Berkeley, University of California Press, 2009, p. 276-315 ; GESTWA K., *Die Stalinschen Grossbauten des Kommunismus: sowjetische Technik- und Umweltgeschichte, 1948-1967*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2010.

17. RAFFESTIN C., « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », *Espaces et Sociétés*, n° 41, 1982, p. 167-171.

18. Ainsi pour la raréfaction des ressources halieutiques, résultat d'une régulation de la pêche mondiale inefficace : FINLEY C., *All the Fish in the Sea: Maximum Sustainable Yield and the Failure of Fisheries Management*, Chicago, University of Chicago Press, 2011.

19. SKORNICKI A., *La grande soif de l'État : Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2015.

des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serres afin de contenir le réchauffement climatique. Les discussions aboutissent à des résultats inégaux selon les sessions. Mais quels qu'ils soient, la mise en œuvre butte sur la résistance des États et des entreprises, plus que de l'opinion des pays concernés – encore que celle-ci n'est pas toujours acquise à l'idée d'une action de grande envergure pour limiter les effets du changement climatique notamment.

L'action environnementale repose sur la mobilisation des acteurs, mais à l'image d'autres grands enjeux, ne peut être médiatisée que par l'implication des États et des institutions publiques. L'environnement a d'abord été constitué en tant que catégorie d'action publique puis s'est imposé comme une catégorie juridique à part entière<sup>20</sup>. Cette définition de l'environnement résulte d'un long travail d'autonomisation et de différenciation vis-à-vis de l'humain et du social. Elle s'ancre dans un processus de négociations internationales nourri des discussions entre États. Elle se prolonge par sa transcription dans les ordres juridiques internes, si bien que l'environnement a acquis une position juridiquement contraignante. Le processus a abouti en France à l'intégration de la charte de l'environnement dans le bloc de constitutionalité. Cependant, on mesure aujourd'hui, quelques mois à peine après la COP 21 et l'accord de Paris sur le climat, à quel point les États rencontrent des difficultés<sup>21</sup>. Agir pour l'environnement suppose une coordination internationale de la conception d'un accord à la mise en œuvre des décisions. Dans une forme de dilemme du prisonnier, chaque acteur voit davantage ce qu'il a à perdre que ce qu'il pourrait gagner.

Ces exemples contemporains amènent alors à jeter un nouveau regard sur l'histoire de l'administration de l'environnement et sur ses acteurs. Dans le contexte des Trente Glorieuses, les pouvoirs publics français ont créé des instruments administratifs nouveaux pour se saisir des enjeux environnementaux, qu'il s'agisse des agences de bassin en 1964, du ministère en charge de la Protection de la nature et de l'Environnement en 1971 et, par la suite, d'une administration centrale et déconcentrée<sup>22</sup>. Ce processus a incité politistes et sociologues à s'intéresser à l'invention administrative de l'environnement, apportant d'importantes contributions à la réflexion sur la conceptualisation de cette notion par les pouvoirs publics<sup>23</sup>. Pour

20. CHARVOLIN F., *L'invention de l'environnement en France, chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003 ; DELMAS-MARTY M., *Les forces imaginantes du droit. Le relatif et l'universel*, Paris, Seuil, 2004, p. 374 sq.

21. AYKUT S. et DAHAN A., *Gouverner le climat? 20 ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

22. BOULLET D., « La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990). Pouvoirs publics et patronat face à la diversification des enjeux et des acteurs », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, p. 155-168.

23. CHARVOLIN F., *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003 ; LASCOURMES P. (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1999.

autant, en se focalisant sur les questions d'organigramme, en partie pour des questions d'accès aux sources, ces travaux ont laissé de côté la possibilité d'une socio-histoire des dispositifs administratifs qui serait attentive à la gestion quotidienne de l'environnement par les pouvoirs publics<sup>24</sup>. Par ailleurs, en se penchant sur la manière dont les pouvoirs publics se sont saisis des questions environnementales en créant des institutions dédiées, ces recherches ont pu contribuer à entretenir un discours tenu par les pouvoirs publics eux-mêmes vantant leur efficacité dans ce domaine. Il est donc nécessaire d'analyser les multiples voies par lesquelles les pouvoirs publics entendent tirer parti de leur action sur l'environnement pour en tirer une légitimité.

Cette dernière piste a été ébauchée par le volume récent de Thomas Le Roux et Michel Letté sur les conflits environnementaux et leurs rejeux du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Notre ambition s'inscrit dans la même perspective, tout en s'en démarquant quelque peu. Plutôt que de rendre compte des controverses environnementales et de leurs héritages, il s'agit ici de considérer les interactions entre la puissance publique sous toutes ses formes (l'État n'est pas tout) et la nature, entendue ici comme un construit social autant que comme le donné physique intégrant les non-humains, pour suivre une définition proposée par Bruno Latour il y a quelques années. L'objectif : porter par le biais de la critique des traces du passé et de la remise en contexte des processus un regard historicisé sur l'environnement. Celui-ci apparaît alors comme le produit d'une co-construction longue, ancrée dans des mécanismes pluriels, avec les pouvoirs<sup>26</sup>. La façon dont l'environnement est entré en politique au XX<sup>e</sup> siècle a été récemment questionnée, qu'il s'agisse de l'écologisation des pratiques, discours et institutions, ou de la politisation de l'écologie<sup>27</sup>. Notre parti est différent : il s'agit de faire dialoguer les sources et les époques, les aires culturelles et les contextes géopolitiques. Plus qu'un chantier à arpenter, il y a là un défi à relever pour les historiens, consistant à franchir les frontières méthodologiques et spatio-temporelles de leurs objets.



Les contributions qui suivent ont été réparties en quatre blocs, correspondant à des affinités d'analyse plutôt qu'à des thèmes ou à des problématiques bien délimités.

24. TANGUY G., « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l'administration préfectorale est-elle encore possible? », *Histoire@politique*, n° 27, septembre-décembre 2015.
25. LE ROUX T. et LETTÉ M. (dir.), *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013.
26. Ce postulat est partagé par deux projets de recherche en cours sur les racines de la réflexivité environnementale dans le monde occidental et colonial (« Govenpro »), et sur ses traductions en URSS et dans les États successeurs (« EcoGlobReg »).
27. Voir les différentes contributions dans FRIoux S. et LEMIRE V., « L'invention politique de l'environnement », numéro spécial de *Vingtième Siècle*, 2012, 1 (113).

Le premier s'intéresse à l'attitude des pouvoirs face aux catastrophes et aux risques. Sans revenir au déterminisme géographique abandonné depuis Vidal de la Blache en France, s'appuyant sur les travaux pionniers d'Emmanuel Le Roy Ladurie et d'Alfred Crosby à propos des variations du climat et des circulations microbiennes, les historiens se sont repenchés depuis quelques années sur l'impact des aléas naturels en termes d'organisation sociopolitique des États<sup>28</sup>. La complexité des interactions entre puissance publique et prévision, gestion voire instrumentalisation des désastres devient un objet fécond à explorer ; les contributeurs de cette première partie s'y emploient sur des terrains et dans des temporalités divers. Thomas Labbé s'intéresse ainsi à l'intégration des victimes des tremblements de terre et des inondations dans le récit officiel des autorités publiques à la charnière du Moyen Âge et de l'Époque moderne. Sur ce point, il montre que la prise en charge des victimes devient un réel objet de gouvernement. Cette représentation des victimes est aussi au centre de l'analyse de Jérôme Grévy dans son étude sur les inondations durant le XIX<sup>e</sup> siècle où le soutien de l'État aux personnes directement touchées doit s'accompagner d'une action dûment médiatisée pour que la catastrophe ne se reproduise pas. De son côté, Pierre Caillosse s'intéresse à l'émergence de la figure de l'expert comme intermédiaire entre les pouvoirs et les éléments déchaînés. Il montre alors comment un savoir sur les milieux se construit avant d'être intégré en tant que moyen d'action par les institutions. Quant à Cloé Vallette, elle analyse l'inscription des questions environnementales dans l'espace politique et social dans la Grande Aire Métropolitaine de San José (Costa Rica) au XX<sup>e</sup> siècle en s'interrogeant sur la mise en risque de ce territoire.

Le deuxième bloc propose une relecture des politiques d'aménagement à l'aune des motivations du pouvoir. Là encore, la diversité des situations présentées permet de considérer ces motivations sous des angles inédits. Alix Badot interroge les enjeux des actions d'aménagement en se positionnant à la confluence de l'histoire militaire et de l'histoire environnementale. La mise en défense, réglée par un traité entre les Pays-Bas autrichiens et les Provinces-Unies, repose sur une organisation des prélèvements nécessaires à l'entretien des troupes mais aussi sur une action vigoureuse sur l'environnement urbain. Alix Badot confirme ainsi l'importance de l'emprise militaire dans la transformation des milieux à l'Époque moderne. Étudiant le cas alsacien Benjamin Furst met quant à lui en évidence l'importance des rouages institutionnels de la monarchie française dans l'entretien des équipements hydrauliques. Après avoir profondément modifié le réseau hydrographique pour satisfaire ses exigences stratégiques, le pouvoir monarchique s'est en effet trouvé confronté à la normalisation des usages

28. LE ROY LADURIE E., *Une histoire du climat depuis l'An Mil*, Paris, Flammarion, 1967 ; CROSBY A., *Ecological Imperialism: The Biological Expansion of Europe, 900-1900*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1986.

de l'eau, nécessitant une conciliation entre les demandes des habitants et celles des institutions. En définitive, il s'agit bien d'une institutionnalisation des enjeux environnementaux mais découplée des enjeux de protection. Les usines Peugeot étudiés par Romain Tahar-Lhormann ne partagent a priori pas les objectifs guerriers de la mise en défense de Namur ou de Strasbourg, mais les impératifs de la production industrielle, notamment la concentration sur un même lieu de fonctions très différentes d'une part, et à très grande échelle d'autre part, ont des conséquences comparables. L'aménagement d'un site dans une perspective systématique bouleverse les milieux naturels hérités façonnent des environnements spécifiques et durables.

Dans la troisième partie, il s'agit de considérer les formes de gouvernabilité en termes d'arbitrage environnemental. L'exemple du rouissage du chanvre, étudié minutieusement par Emmanuel Brouard, montre les fluctuations des pouvoirs publics au gré des régimes mais aussi et surtout des configurations conflictuelles entre administration préfectorale, Eaux et Forêts, et municipalités soutenues par la paysannerie. L'hostilité d'une partie des agriculteurs à cette activité proto-industrielle, si elle s'appuie sur des hypothèses erronées concernant la nocivité pour la santé humaine, parvient au moyen d'arrangements divers à la contenir dans des proportions acceptables par tous. Maude Flamand-Hubert se sert de l'affrontement politique entre deux visions du développement économique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles pour montrer que le Québec est alors pris dans une double tension environnementale et culturelle. La traduction politique de cette controverse des années 1900 est un compromis boiteux qui masque la mainmise des marchands de bois sur une partie de la classe dirigeante du Canada francophone, aux dépens des agriculteurs. Michel Dupuy révèle un nouveau paradoxe des rapports entre milieux scientifiques et autorités en régime communiste au XX<sup>e</sup> siècle : loin d'être soumis à des injonctions coercitives de la part des pouvoirs publics, les chercheurs travaillant sur la pollution atmosphérique et l'état des forêts en RDA ont su négocier une marge d'autonomie interne, sans toutefois pouvoir faire publier leurs résultats, et donc susciter de véritables débats dans l'opinion publique. Voilà une preuve supplémentaire de l'importance de cette dernière – avec toutes les précautions d'usage nécessaires à qui veut la déconstruire<sup>29</sup> – pour évaluer la profondeur et la portée du « tournant environnemental » des sociétés industrielles à partir des années 1960. Sans libertés fondamentales, pas de controverses.

Le quatrième et dernier ensemble de contributions veut justement apporter des éléments de réponse à cette question cruciale de l'historiographie contemporaine. De là, sans doute, le resserrement chronologique que le

29. GALVEZ-BEHAR G., « Le constructivisme de l'historien. Retour sur un texte de Brigitte Gaïti », *Le Mouvement Social* n° 229/4, 2009, p. 103-113.



lecteur constatera : la politisation des conflits écologiques est le fait de sociétés où les pouvoirs démocratiques sont en mesure d'intégrer de nouveaux acteurs nés avec la société des Trente Glorieuses, pour le dire sommairement. Renaud Bécot s'intéresse aux liens établis entre la négociation sociale et les enjeux environnementaux en France à partir de l'institution du Haut conseil créé en 1971. Il montre l'incapacité des grands corps de l'État, mais aussi de bien des cadres syndicaux, à penser la relation entre travail et écologie et à en faire un outil de transformation de la société française alors que la crise s'installe durablement dans son horizon. Martin Siloret, lui, suit les trajectoires et les stratégies militantes des écologistes bretons des années 1960 aux années 1980, celles-ci étant marquées par l'institutionnalisation au sein du parti Les Verts, notamment : il montre que le choix entre investissement du pouvoir et création de contre-pouvoirs est une constante de cette histoire courte mais agitée. Les différentes visions en jeu se complètent plus qu'elles ne s'opposent, même si on peut s'interroger *in fine* sur la démocratisation des enjeux écologiques qui résulte de cet engagement associatif et électoral à la fois. Dans le même contexte, à la fois localisé et élargi par la démarche comparative aux Cévennes, au Québec et à l'Éthiopie, Guillaume Blanc affirme le caractère éminemment politique des décisions prises dans la création et l'administration des parcs nationaux, dont le but est de « faire voir et faire croire à la nation », et où « les populations de l'extérieur finissent toujours par l'emporter sur celles de l'intérieur ». Frédérique Blot, Ana Besteiro et Rémi Bénos évaluent sur trois terrains géographiques proches mais méthodologiquement divers la façon dont les experts missionnés par les pouvoirs publics ont su *qualifier* la nature, c'est-à-dire construire normes et données capables de servir les objectifs d'une politique d'aménagement, plutôt que de viser sa protection véritable. Le débat entre ce constructivisme-là et celui des sciences sociales n'est pas prêt de s'apaiser<sup>30</sup>.

Le chantier ouvert par le présent volume vise à créer des passerelles entre des travaux jusque-là maintenus à distance les uns par rapport aux autres par les barrières académiques et cognitives qui structurent le champ des sciences sociales en général, voire simplement celui de l'histoire. Le pari des humanités environnementales est de rapprocher, par une interdisciplinarité résolue et consciente de ses limites à la fois, regards et interrogations relevant de sphères méthodologiques (et d'aires géographiques) variées. Notre connaissance des pouvoirs et de l'environnement devrait y gagner, apportant ainsi au débat public des pistes de prospective qui font encore défaut aux acteurs, vingt-cinq ans après les premiers pas accomplis dans cette direction<sup>31</sup>.

30. NEYRAT F., *La part inconstructible de la terre : critique du géo-constructivisme*, Paris, Seuil, 2016. Pour une lecture critique, voir CHARBONNIER P., « Constructivisme et urgence environnementale », *La Vie des idées*, 10 mai 2016.

31. JOLLIVET M. (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Éditions, 1992.